

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Nathalie Deschesnes, greffière
M. Patrick Quirion, directeur général adjoint et trésorier

Absence motivée :

Mme Sylvie Beaulieu, conseillère

La séance débute à 19 h 30.

23-496

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1. Réflexion
- 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
 - 23-496 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**
- 4. GESTION ADMINISTRATIVE**
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
 - 23-497 7.1. Adoption – Budget de la Ville de Sainte-Julie – Exercice financier 2024
 - 23-498 7.2. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 8. INFRASTRUCTURES**
- 9. LOISIRS**
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11. RÉGLEMENTATION**
- 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**
- 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-499 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-497

ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2024 qui prévoit des revenus et des dépenses de 57 724 000 \$;

QUE le document explicatif du budget 2024 soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-498

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 soit adopté au montant de 92 129 189 \$, dont 16 020 289 \$ pour l'année 2024;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune communication.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23-499

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière